



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION
3 février 2003

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Monéteau, le 3 février 2003, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,
Mme Nelly RIMBERT, MM. Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjoints.
Mmes et MM., Anne-Marie DAMMAN, Henri SILVAN, Josette BOUROTTE, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylviane SAMOUR, Gilles CARRÉ, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, Conseillers Municipaux

Étaient absents : Mme Yvette SALA, excusée et représentée.
Mme Isabelle MAOUNY, excusée.

Secrétaire de séance : Mme Martine BLANVILLAIN

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – COMMUNE

M. MOREL, Adjoint aux Finances donne lecture du Débat d'Orientation Budgétaire qui reprend :

- Les points essentiels de la Loi de Finances 2003 concernant les collectivités territoriales
- Les objectifs 2003 (personnel, travaux, subventions, tarifs)

Le Conseil prend note du débat.

ASSAINISSEMENT – BUDGET 2003

Le projet de budget 2003 est soumis au Conseil, il s'élève :
en section de fonctionnement à 140 996,00 €
en section d'investissement à 439 337,00 €
le Conseil à l'unanimité adopte ce budget 2003.

BAIL DU BUREAU DE POSTE

Le bail du bureau de Poste arrive à échéance le 31 mars 2003, il y a donc lieu de procéder à son renouvellement. Le loyer annuel est fixé à 12 827,65 à compter du 1^{er} avril 2003, indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction avec une révision triennale pour une durée de 9 ans.

ÉGLISE SAINT CYR – AVENANT A LA MISSION DE COORDINATION

Compte-tenu de la durée du chantier de l'Église Saint CYR, la Société NORISKO propose un avenant à la convention de 975,54 €HT – Accord du Conseil.

EXPERTISE – TENNIS COUVERT

La Société Francis MOREAU S.A. retenue pour fournir une assistance technique dans l'affaire opposant la commune aux entreprises ayant réalisé la couverture du tennis couvert propose un avenant portant sur une extension de sa mission, compte-tenu de son intervention dans le volet judiciaire dont la rémunération comprend une partie fixe et une partie variable.

Participation communale aux charges de fonctionnement des écoles publiques d'Auxerre

Le Conseil donne son accord à la participation de la commune aux charges de fonctionnement des écoles publiques d'Auxerre pour l'année 2001/2002 sur la base de 72,38 € par an et par enfant (13 enfants).

BANQUE ALIMENTAIRE

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec la Banque Alimentaire pour mise à disposition de denrées alimentaires pour les personnes en difficultés.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Conseil Général subventionne le projet de réfection des deux courts de tennis pour un montant de 15 087 €
Le projet skate-park a bénéficié d'une subvention de 4 125 € dans le cadre du Contrat Ville.

COMPTE-RENDU COMMISSION SPORTS ET LOISIRS

Réunie le 7 janvier la commission faisait le constat des illuminations et proposait les modifications et complément à apporter pour les illuminations 2003.

ZONE D'ACTIVITÉS DE MACHERIN

- Projet HDI : suite à la position du Conseil, par courrier du 6 janvier, la société annonçait l'abandon du projet de Monéteau mais suite à une communication téléphonique, le Directeur du Développement à préciser que le projet serait présenté lors du prochain salon.
- Vente TROTTIER-ESCRIBE : le Conseil accepte de déduire le montant des pré fouilles du prix de vente car la promesse de vente était antérieure à l'application de la Loi sur la prévention archéologique.
- Vente SA CGM : le Conseil accepte la vente à la Société (enseigne BATIGRO) pour la surface utile de 5 583 m² au lieu des 10 000 m² prévu à la promesse.

AFFAIRES DIVERSES

- Transformation d'un poste d'agent d'entretien en poste d'ATSEM.
- Le Conseil ne préempte pas sur les quatre Déclarations d'Intention d'Aliéner présentées.
- Remerciements des enfants CHUINE pour l'attribution des bourses communales
- La Ville d'Auxerre nous informe que ses services ne pourront pas étudier le projet d'aménagement de la Place de la Mairie avant fin 2003.
- La Société Elyte-Restoration demande un délai pour l'acquisition des locaux de l'ex-CIGA.
- Travaux de l'Église : travaux terminés sauf pour le lot électricité.
- Travaux de la Mairie ; début des travaux – lundi 10 février.

TOUR DE TABLE

M. PONTHEIU :

- La Société Autoroutière SAPRR refait l'assainissement de son lotissement au péage – Auxerre-Nord selon le principe.
- Le café de la Poste sollicite l'autorisation d'installer un distributeur automatique rue de la gare et quelques tables sur le trottoir rue de Seignelay – autorisation accordée à titre précaire et révocable.

M. PICARD :

- SIVU : l'Appel d'Offres est lancé pour la Maîtrise d'Œuvre de la station d'épuration.
- Projets St Georges Immobilier
 - rue de Chemilly en attente de fixation de la participation aux réseaux après réalisation communale.
 - avenue de la Seiglée bloqué car le projet rue de Chemilly non réalisé

M. DUGNY :

- Avec la suppression du bal du 13 juillet propose une animation avec « les Grognards du Capitaine Coignet » - Une quinzaine de personnes en costumes - bivouac sur place avec les chevaux – coût 720 €

Mme BLANVILLAIN :

- Nouveau magazine – impression trop petite – réponse : caractère identique mais trop pâle.
-

Mme LEGENDRE :

- Pour Mme MAOUNY, quelle sera la position de la commune lors de la grève de vendredi avec manifestation à la Préfecture – Rendez-vous est pris à l'Inspection Académique.

Mme RIMBERT :

- Les logements HLM du Carron sont attribués – en fonction des financiers, des attributions étaient réservées – 2 logements au CIL, 2 logements par l'OPAC, 2 logements pour la commune et le type V par glissement d'une famille des HLM.

PROCHAINES RÉUNIONS

Commissions de Finances des **10/02 et 07/03 annulées**,
remplacé par le **Mardi 4 mars à 18 h 30** au Foyer
(examen Compte Administratif, Budget 2003 – suivi d'une collation)

PROCHAIN CONSEIL
LUNDI 17 MARS à 20H15
au foyer municipal
